



ACTAFOR
GROUPE FRANCE



**PROCES-VERBAL
DE CONSTAT**



EMPLIER

Huissiers de Justice Associés

REF: C058109 / BT / LL

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE ONZE MARS**

A LA REQUETE DE :

**La DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES ET
DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL « DREDI » DE
L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE –
« URCA », dont l'établissement est situé à Reims (Marne), Villa
Douce, 9 Boulevard de la Paix, agissant poursuites et diligences de
son représentant légal en exercice y domicilié de droit audit siège
en cette qualité.**

ET APRES QU'IL M'EUT ETE EXPOSE :

Qu'elle organise un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **WORLD TOUR** », du samedi 20 mars 2021 au jeudi 8 avril 2021.

Qu'elle souhaite déposer le règlement en mon étude,

C'est pourquoi,

**JE, BRICE TEMPLIER, HUISSIER DE JUSTICE
ASSOCIÉ DE LA SELARL D'HUISSIERS DE JUSTICE
TEMPLIER ET ASSOCIES, 4 RUE CONDORCET, 51063
REIMS, SOUSSIGNÉ,**

Ai réceptionné ce jour le règlement dont s'agit.

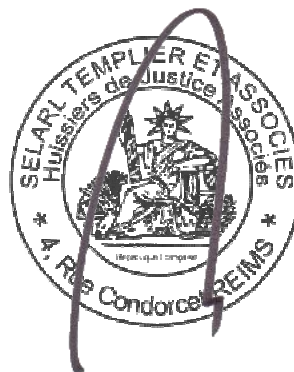
Une copie du règlement est annexée à mon présent procès-verbal, ainsi que l'affiche du concours.

En foi de quoi, de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé, à de telles fins que de droit, le présent Procès Verbal de Constat, dont le coût est de CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET VINGT CENTIMES, (DONT VINGT-CINQ EUROS ET CINQUANTE TROIS CENTIMES DE TVA).

COUT :

Emolument	120,00 €
Transport	7,67 €
TVA (20,00 %)	25,53 €

TOTAL TTC	153,20 €
-----------	----------



CONDITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 1 CP

La **DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES ET DU DEVELOPEMENT – « DREDI » DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE – « URCA »**, dont l'établissement est situé à Reims (Marne), Villa Douce 9 Boulevard de la Paix, organise un concours gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « **CONCOURS PHOTO ET VIDEO WORLD TOUR** », du samedi 20 mars 2021 au jeudi 8 avril 2021 inclus.

ARTICLE 2 CP

La participation est ouverte à toute personne physique majeure étudiant ou personnel de l'URCA, à l'exclusion du personnel de la Direction des Relations Extérieures et du Développement International de l'URCA et de leurs familles.

Une seule participation est autorisée par personne sur toute la durée du jeu (même nom, même prénom et même adresse).

ARTICLE 3 CP

Pour jouer, les participants devront envoyer, au maximum, une photo de bonne résolution (minimum 3 Mo) ou une vidéo (montage d'une minute maximum réalisée avec des rushes propres aux réalisateurs), au plus tard, le jeudi 8 avril 2021 sur l'adresse : communication-internationale@uni-v-reims.fr.

Ils devront dûment mentionner le titre, la légende, le lieu et la date de prise de vue, ainsi que leurs : nom, prénom, numéro de téléphone où ils peuvent être joints, le domaine d'études, la nationalité et leur adresse e-mail.

Toute participation postale est exclue.



ARTICLE 4 CP

Les photos et vidéos devront être transmises impérativement au plus tard le jeudi 8 avril 2021. Passé ce délai, la participation ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 5 CP

La dotation concernant ce concours est la suivante :

Catégorie « photo » :

- **1^{er} prix** : 1 sweat URCA, 1 stylo luxe avec coffret, 1 powerbank, 2 sacs URCA, 1 clé USB et 1 livre « La Champagne vue du ciel », valeur totale du lot 70,00 €uros TTC;
- **2^{ème} prix** : 1 sweat URCA, 1 powerbank, 1 sac URCA et 1 clé USB, valeur totale du lot 45,00 €uros TTC ;
- **3^{ème} prix** : 1 sweat URCA, 1 sac URCA et 1 clé USB, valeur totale du lot 25,00 €uros TTC ;

Catégorie « vidéo » :

- **1^{er} prix** : 1 sweat URCA, 1 stylo luxe avec coffret, 1 powerbank, 2 sacs URCA, 1 clé USB et 1 livre « La Champagne vue du ciel », valeur totale du lot 70,00 €uros TTC;
- **2^{ème} prix** : 1 sweat URCA, 1 powerbank, 1 sac URCA et 1 clé USB, valeur totale du lot 45,00 €uros TTC ;
- **3^{ème} prix** : 1 sweat URCA, 1 sac URCA et 1 clé USB, valeur totale du lot 25,00 €uros TTC ;

Valeur totale de la dotation : 280,00 €uros TTC.

ARTICLE 6 CP

Les participants seront avisés de leur gain par mail sur l'adresse avec laquelle ils auront transmis leur photo et disposerons d'un délai de 30 jours pour se manifester à compter de l'envoi de l'e-mail.



Passé ce délai, ils seront réputés avoir renoncés à leur gain.

ARTICLE 7 CP

Les photos reçues seront postées sur un album de la page Facebook URCA International le jeudi 22 avril 2021. Les trois photos qui auront reçues le plus de « Likes » le vendredi 23 avril 2021 à 09h00 seront récompensées.

Les trois vidéos gagnantes seront sélectionnées par un jury composé de cinq membres, à savoir : Monsieur Alpin CHARBAUT et Mademoiselle Clenelle NGREKAMBA, ès qualité de membres de la Direction des Relations Extérieures et du Développement International (DREDI) de l'URCA, Madame Coralie LEPRETRE et Madame Alexandra ROUSSEAU, ès qualité de membres du Bureau de la Vie Etudiante et Monsieur Cédric LEFEVRE, membre du service universitaire d'Action Culturelle.

ARTICLE 8 CP

Les photos et vidéos reçues pourront également être exposées tout au long de l'année universitaire sur les différents forums et salons sur lesquels l'URCA sera présente dans une optique de promotion de la mobilité.

Chaque photographe s'engage à céder le droit à l'Université de Reims Champagne-Ardenne d'utiliser chaque photo pour la création de tout support de communication et de ne bénéficier d'aucune rémunération sur son utilisation.

ARTICLE 9 CP

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du concours photo.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse)



pour toute la durée du concours et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du concours. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure de la connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute soit 0,66 euros TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du concours et la participation.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse du concours:

DREDI de l'URCA
Villa Douce
9 Boulevard de la Paix
CS 60005
51724 Reims Cedex.



CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 CG

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 CG

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

ARTICLE 3 CG

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération ci-dessus référencée dans les conditions particulières par cas fortuit ou de force majeure ou événement extérieur (tel que grèves, intempéries...) à leur volonté.

Aucune responsabilité ne pourra être engagée.

ARTICLE 4 CG

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les noms, prénoms, adresse, voix et images des gagnants à des fins promotionnelles et sans pouvoir prétendre à aucun droit par tous moyens ou support médiatique.

En application de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant à l'adresse du siège de la société organisatrice.



ARTICLE 5 CG

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce concours entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 6 CG

L'entité organisatrice du présent jeu ne pourra être tenue pour responsable en cas de difficulté ayant trait à la délivrance ou l'utilisation des dotations, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à sa volonté, les conditions de remises de dotations se trouvaient modifiées ou les dotations étaient annulées.

De nouvelles dotations seraient alors proposées d'une valeur équivalente.

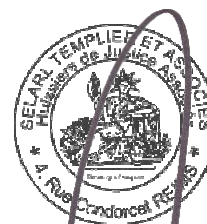
ARTICLES 7 CG

Les dotations sont personnelles, incessibles et intransmissibles. Elles ne pourront être remplacées par un autre lot ou leur contre-valeur en argent en cas de refus du gagnant du lot qui lui est attribué, conformément au présent règlement.

ARTICLE 8 CG

Le règlement complet et détaillé est déposé auprès de la S.E.L.A.R.L. TEMPLIER ET ASSOCIES, Huissiers de Justice Associés, à REIMS, 4 Rue Condorcet, de même qu'un exemplaire des documents destinés au public.

Toute personne peut en obtenir copie à titre gratuit en s'adressant à la DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES ET DU DEVELOPEMENT – « DREDI » DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE – « URCA », les frais de timbres étant remboursés au tarif lent (sur simple demande).



Me Bricte TEMPLIER



INTERNATIONAL

CULTURES en fête

Virtual Intercultural
FESTIVAL

Du 19 au 23 Avril 2021

#Shoot #Edit

CONCOURS PHOTO & VIDÉO

WORLD TOUR

Vous êtes en manque de voyages ?

Faites le tri et replongez dans vos archives photos et vidéos puis choisissez de participer soit en :

- Publiant votre plus belle photo de voyage OU en
- Réalisant un montage vidéo de 1 minute avec vos vidéos de voyages

Vous devrez indiquer dans la légende des photos ou dans les crédits de votre film les informations suivantes : Titre, légende, lieu, date, prénom et nom du photographe/vidéaste, domaines d'études, nationalité.

Les photos et vidéos seront récompensées par un jury étudiant le jeudi 22 avril dans le cadre du festival Cultures en fête 2021

DATE LIMITE: 8 AVRIL 2021 pour envoyer votre photo OU votre vidéo
sur: communication-internationale@univ-reims.fr

www.univ-reims.fr/culturesenfete2021

Le concours photo & vidéo WORLD TOUR est ouvert du 20 mars au 8 avril 2021
Le règlement complet (déposé en la S.E.L.A.R.L. TEMPLIER ET ASSOCIES,
Huissiers de Justice associés à REIMS, 4 Rue Condorcet),
est disponible gratuitement sur: www.univ-reims.fr/festivalculturesenfete2021



L'ETUDE TEMPLIER & ASSOCIES

NOS COMPÉTENCES



LES RECOUVREMENT DE CRÉANCES IMPAYÉES

Le recouvrement amiable en France
Le recouvrement judiciaire



LES VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ventes judiciaires
Ventes volontaires



LES CONSTATS SUR TOUTE LA FRANCE

Etats des lieux
Constats d'affichage obligatoire – Permis de construire – Constats de voiries – Constats de chantiers (avant travaux, avancement de travaux, malfaçons ...) [...] Constats nouvelles technologies



L'OBTENTION D'UN TITRE EXÉCUTOIRE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE

Injonction de payer
Signification et exécution des décisions judiciaires
Actes à l'étranger et titre exécutoire européen
Saisie bancaire et mobilière
Procédure sur chèque impayé [...]



LES JEUX-CONCOURS

Rédaction des règlements de jeux
Dépôts des règlements de jeux
Tirage au sort



CONSEIL JURIDIQUE AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES – MÉDIATION

Conflits locatifs
Conflits de voisinage
Actes sous seings privés [...]



LE LOCATIF

Bail d'habitation
Bail commercial
Congés
Expulsion [...]



Huissiers de Justice Associés

4 rue Condorcet BP 40385 Reims cedex

Tél: (+33) 3 26 88 60 60

Email: scp@huissier-reims.com Site : www.actafor.com



Huissiers de Justice Associés



Reims :
SELARL
Templier & Associés

4 rue Condorcet
BP 40385 Reims cedex
Tél: (+33) 3 26 88 60 60
Email: scp@huissier-reims.com

Nancy :
SELARL Acti Huissiers
D.Mugnier-C.Moulin

25-29 Boulevard Joffre
54002 Nancy cedex, France
Tél: (+33) 3 83 32 08 64
Email: scpdmcm@orange.fr

Metz :
SELARL Acta-Pierson
et Associes

15 rue de Sarre-BP 15128
57074 Metz cedex 3, France
Tél: (+33) 3 87 75 85 75
Email: contact@etudeacta.fr

Strasbourg :
SELARL
Pascal Sayer

17 Rue Jacobi Netter
Parc des Forges - CS 10054
67087 Strasbourg cedex 2
Tél: (+33) 3 88 32 35 14
Email: sayer@huissier-justice.fr